

1ère ÉDITION

# LES VOILES DE L'ÉNERGIE & DE L'ENVIRONNEMENT

**TABLE RONDE**

Vendredi 27 avril

« L'Énergie,  
l'Environnement  
et la Mer »



## RÉGATE les 28 et 29 avril 2018

À Marseille

Avec le parrainage de Maud FONTENOY, navigatrice



## DOSSIER D'INSCRIPTION



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE



# PRÉSENTATION

Marseille est la capitale d'une **région historiquement marquée par la question énergétique** : ce territoire est jalonné d'**installations prestigieuses** : du barrage hydro-électrique de Serre-Ponçon, aux terminaux pétroliers et gaziers de Fos-sur-Mer en passant par le centre de Cadarache, plusieurs grands sites témoignent de cette histoire énergétique autant qu'énergique. Par ailleurs, **les énergies nouvelles se développent** rapidement, trouvant ici un terreau favorable : thalassothermie à Marseille et Monaco, géothermie à Nice, du solaire partout et demain des éoliennes en mer et des gaz verts, tous prendront la relève.

Ecologie et environnement constituent également deux autres phares de la région ; **l'écologie industrielle** est déjà très en vogue sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et **l'environnement tient en ces trois mots : Provence, Alpes et Côte d'Azur !**

Enfin, avec **les Jeux Olympiques** à Paris en 2024, c'est Marseille qui accueillera les épreuves de voiles

Les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement est un évènement qui s'adresse aux **acteurs, professionnels et institutionnels**, qui conduisent des activités et des projets dans les domaines de l'Énergie et de l'Environnement.

Cet évènement les rassemblera autour des valeurs de la mer, de la voile et de la régates, pour conjuguer professionnalisme, rencontres et convivialité.

Bon vent à toutes et tous !





# PROGRAMME

**Inscriptions → en cours**

**Confirmation des inscriptions, vérifications des licences : jusqu'au vendredi 27 avril 2018 inclus.**

## **TABLE RONDE**

### **L'Énergie, l'Environnement et la Mer**

**vendredi 27 avril – 14h00/17h00 suivie d'un apéritif d'ouverture**

### **1<sup>ère</sup> journée – samedi 28 avril :**

Café d'accueil de 8h00 à 9h30

Briefing des équipages à 9h30

Signal d'avertissement pour une ou plusieurs manches (2 max.) à 11h00

Cocktail dinatoire à 20h00

### **2<sup>ème</sup> journée – dimanche 29 avril :**

Café d'accueil de 8h00 à 9h30

Briefing des équipages à 9h30

Signal d'avertissement à 11h00

Cocktail et Remise des prix à 18h30



PIERIK PHOTOGRAPHE





# FICHE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en retournant la fiche d'inscription ci-après, dûment complétée, datée et signée et à réception de l'acompte mentionné.

Le prix d'inscription comprend, pour chaque par bateau<sup>1</sup> et son équipage:

- le stationnement du bateau à quai du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai ;
- les cafés d'accueil (x 3) ;
- l'apéritif d'ouverture le 27 avril ;
- le cocktail dinatoire du 28 avril ;
- le cocktail de remise des prix le 29 avril ;
- le tee-shirt de la course pour tous les skippers et équipiers ;
- les prix pour les 3 premiers.

En outre le sponsoring est possible selon trois formules, dont droit à être *Partenaire Officiel des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement* :

- formule Gold : visibilité du logo sur les éditions de l'évènement (communiqué de presse, avis de course, instructions de course) ;
- formule Platine : visibilité Gold plus supports de type kakémonos lors des cafés et cocktails du samedi et du dimanche (places limitées à 10 sponsors) ;
- formule Premium : visibilité Platine plus visibilité et prise de parole lors de la table ronde du vendredi 27 avril (places limitées à 5 intervenants).

Pour vous pré-inscrire, imprimer puis remplir le formulaire ci-après et l'adresser à la Société Nautique de Marseille à l'adresse mentionnée en bas de page. Un contrat-facture vous parviendra dans les prochaines semaines, avec mention des échéances pour le solde.

Le règlement par chèque à l'ordre de la SNM est à expédier avec le bulletin ci-après complété, daté et signé à :

Société Nautique de Marseille – Quai de Rive Neuve – 13007 MARSEILLE

Informations :  @RegateV2E et [www.lanautique.com](http://www.lanautique.com)

Contact : [voilesv2e@gmail.com](mailto:voilesv2e@gmail.com) -  04 91 54 32 03 et 07 72 34 00 09

---

<sup>1</sup> Sur demande une liste de bateaux à louer, le cas échéant avec skipper, peut être indiquée. Certains loueurs proposent des journées d'entraînement. Le prix de location du bateau et les journées d'entraînement ne sont pas inclus dans les coûts d'inscription.







Nom et Prénom du skipper ou du contact référent pour cette pré-inscription :

\_\_\_\_\_

Nom du bateau<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Numéro de voiles : \_\_\_\_\_ Jauge : \_\_\_\_\_

Entreprise ou Entité : \_\_\_\_\_

☎ Portable : \_\_\_\_\_ Email: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

**Compléter les cases *Nombre* et *Prix total* dans le tableau ci-dessous :**

Formules	Prix Unitaire	Nombre	Prix total
Inscription du bateau	700 €		
Inscription équipier (hors skipper)	50 €		
Sponsoring Gold	500 €		
Sponsoring Platine	1500 €		
Sponsoring Prémium	5000 €		

*Nota: pour les TPE<sup>3</sup> et les associations non professionnelles, dont les activités et/ou les projets relèvent des secteurs de l'énergie et/ou de l'environnement, les prix d'inscription sont de 250 € par bateau et de 20 € par équipier.*

**A joindre au présent bulletin :** Acompte de 500 € par bateau à joindre pour valider cette pré-inscription - Acompte de 50% du sponsoring choisi.

DATE

Signature

***NB : une licence FF Voile 2018 sera exigée avec certificat médical. Des licences temporaires FFV (réf. 4 jours 28€) peuvent être commandées en avance (nous consulter), mais dans ce cas il faut vous munir d'un certificat médical pour la pratique de la voile.***

<sup>2</sup> Si le bateau n'est pas connu à la date de l'inscription, indiquer « En cours de location ».

<sup>3</sup> TPE: entreprises de moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros





# AVIS DE COURSE

## **1<sup>ère</sup> EDITION** **DES VOILES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT** **DU 28 AU 29 AVRIL 2018**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

### **2. PUBLICITE DE L'ÉPREUVE [DP]**

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte aux monocoques jaugés HN OSIRIS et monotypes
- 3.2 L'équipage devra être composé d'au moins 50 % de professionnels dans l'Énergie ou l'Environnement.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ou une licence journalière accompagnée d'un certificat médical
  - Une autorisation parentale pour les mineurs.





- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. PROGRAMME

- Vendredi 27 avril
  - 8h00 à 9h00 : café
  - 9h00 à 14h00 : Confirmation des inscriptions
  - 14h00 à 17h00 : Colloque Table Ronde
  - 17h00 : Apéritif d'ouverture
- Samedi 28 avril
  - 8h00 à 9h30 : café
  - 9h30 : Briefing des skippers
  - 11h00 : Signal d'avertissement
  - 20h00 : Cocktail dinatoire
- Dimanche 29 avril
  - 8h00 à 9h30 : café
  - 9h30 Briefing des skippers
  - 11h00 Signal d'avertissement
  - 18h30 : Remise des prix à la Société Nautique de Marseille

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h

#### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 27 avril 2018

#### 6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type construits ou côtiers

#### 7. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



**8. CLASSEMENT**

- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 8.3 Le classement se fera en temps réel.

**9. PLACE AU PORT**

Emplacement au port : Société Nautique de Marseille du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2018

**10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**11. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**12. PRIX**

Remise des Prix le 29 avril 2018 à 18h30.

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

